



Bovins

- ▶ Mise en marché
- ▶ Conférences
- ▶ Vache-veau
- ▶ Nutrition
- ▶ Parc d'engraissement
- ▶ Fourrages
- ▶ Génétiques
- ▶ Santé/Biosécurité
- ▶ Gestion des fumiers et des éléments nutritifs
- ▶ Le boeuf virtuel du MAAARO
- ▶ Manutention
- ▶ Récupération des cadavres d'animaux
- ▶ Programme de gestion des risques : Bovins

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



PRINT

SHARE

Le boeuf virtuel du MAAO

Volume : 14

Numéro : 40

Rédacteur en chef(s) : Tom Hamilton - Chargé de programme, Systèmes de production bovine de boucherie/MAAO

Date de création : février 2014

Média substitut :

Table de matières

1. Chanvre, maïs tropical et autres cultures fourragères annuelles de remplacement : possibilités pour le bovin de boucherie en cinq leçons faciles
2. Décoder le Code -Section 1 Environnement animal
3. L'effet de serre et la tendance des unités thermiques de croissance dans le nord de l'Ontario
4. Le programme d'aide financière Cultivons l'avenir 2 pour les producteurs, organisations et partenariats
5. Manifeste pour les animaux de l'Ontario

Cliquez ici pour lire d'autres articles de Boeuf virtuel

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca



Bovins

► Mise en marché

► Conférences

► Vache-veau

► Nutrition

► Parc d'engraissement

► Fourrages

► Génétiques

► Santé/Biosécurité

► Gestion des fumiers et des éléments nutritifs

► Le boeuf virtuel du MAAARO

► Manutention

► Récupération des cadavres d'animaux

► Programme de gestion des risques : Bovins

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

Le boeuf virtuel du MAAARO

IMPRIMER

PARTAGER

Chanvre, maïs tropical et autres cultures fourragères annuelles de remplacement : possibilités pour le bovin de boucherie en cinq leçons faciles

avec la contribution de l'équipe de nutrition du MAAO et MAR

Améliorer les choix de fourrages

À la suite de la pénurie et du prix élevé des fourrages en 2012, le personnel du MAAO et MAR et les chercheurs de l'Université de Guelph ont décidé d'étudier davantage les possibilités d'affouragement pour les producteurs de bétail de l'Ontario. Une des orientations de l'étude a été de réadapter et de caractériser un certain nombre de cultures qui existent déjà ou de nouvelles cultures à des fins d'entreposage. Chacune des cultures soumises à l'étude en 2013 a démontré un certain potentiel à cet effet. **Leçon n° 1 : Si elle peut être cultivée (si elle peut pousser sur la ferme), il y a de bonnes chances que les bovins puissent en faire usage!**

Parmi les cultures annuelles étudiées, il y a le chanvre, actuellement cultivé pour la biomasse et la fibre, les cultures spécialisées destinées à la production de biocarburants, les cultures d'édulcorants (le millet à forte teneur en sucre et le sorgho à forte teneur en sucre) et deux variétés de maïs tropical spéa« lisé de saison longue développées par le Dr Fred Below à l'Université d'Illinois. Comme le maïs est une culture qui provient des tropiques, la dénomination maïs tropical » nécessite une explication. La particularité ici est que le maïs tropical n'a pas été sélectionné en vue d'une adaptation à la photopériode et que, de ce fait, sa saison de croissance est exceptionnellement longue. Le millet, le sorgho et les variétés de maïs ont été cultivés à l'emplacement de la foire agricole Canada's Outdoor Farm Show (Woodstock) et le chanvre sur des parcelles privées près de Kemptville. Il est à noter que des parcelles de maïs, de sorgho et de millet ont également été ensemencées près d'Elora, mais qu'elles ont été abandonnées en raison de semis tardifs et d'un contrôle des mauvaises herbes en temps inopportun. **Leçon n° 2 : Les dates de semis et le désherbage sont cruciaux pour réussir des fourrages annuels. C'est un fait agronomique!**

La figure 1 montre l'évolution des éléments digestibles totaux (TDN) en pourcentage des différentes cultures en fonction de la date. Comme on peut le voir, les cultures qui produisent des grains (par exemple, le sorgho et le millet) ont des courbes de TDN différentes comparativement aux cultures qui n'en produisent pas, comme les graminées vivaces qui démontrent une réponse typique et diminutive de la qualité alimentaire par rapport à la maturation. Les données quant à la teneur en fibres au détergent neutre (NDF) n'ont pas été incluses dans le graphique, mais se résument comme suit :

- **Chanvre** : la teneur en NDF a varié de 40 % à 59 % dans trois échantillonnages répétés, mais pas de façon progressive.
- **Millet sucré** : la teneur en NDF a varié de 55 % à 65 % dans des échantillonnages répétés et, de façon générale, avec une tendance à la hausse à mesure qu'il mûrissait.
- **Sorgho sucré** : la teneur en NDF a varié de 46 % à 60 % dans des échantillonnages répétés, mais aucune tendance réelle associée à la maturité.
- **Maïs tropical** : la teneur en NDF a varié de 56 % à 62 % dans trois échantillonnages répétés, et là encore, pas de façon progressive.

À titre de référence, la teneur en TDN et en NDF de la paille de blé de l'Ontario se situe souvent autour de 45 % et 75 % respectivement. La paille de blé a été incluse dans de nombreux régimes alimentaires pour bovins de boucherie en 2012 et 2013. **Leçon n° 3 : De nombreuses cultures existantes et émergentes ont une valeur nutritive supérieure à ce que nous leur accordons!**



Figure 1. Teneur en éléments nutritifs totaux (TDN) selon la date

La figure 1 montre la tendance de la teneur en TDN de 4 types de plantes fourragères pour la saison de croissance 2013. Les espèces représentées sont le chanvre, le millet sucré, le sorgho sucré et le maïs tropical. À titre de référence, le point de départ du graphique se situe à 52 %, bien au-dessus de 45 % qui est la teneur en TDN typique pour la paille de blé de l'Ontario quand elle est utilisée dans l'alimentation du bétail. La plus faible teneur en TDN observée a été celle du millet sucré (57 %) et elle était égale à la teneur en TDN de nombreuses premières coupes de foin de l'Ontario.

Espèces ayant un potentiel en Ontario

Le reste de cet article contient des informations sur les espèces représentées dans cet échantillonnage et discutées jusqu'ici. À l'avenir, il faudra peut-être effectuer des vérifications d'appétence et de prise alimentaire pour s'harmoniser aux analyses chimiques des parcelles d'essais de 2013. **Leçon n° 4 : D'autres pays possèdent déjà des informations sur le potentiel fourrager de cultures que nous ne considérons pas encore comme des fourrages.**

Chanvre

Du chanvre de grande qualité est cultivé partout au Canada. Il est possible de récolter du chanvre à des fins d'ensilageⁱ. Les vaches nourries d'un mélange d'ensilage de chanvre et d'ensilage de maïs ont amélioré leur gain de poids. Le chanvre est une culture commune dans les Pays-Bas, car il est utilisé pour remplacer la paille, il a une faible teneur en poussière et est très absorbant. Un article dans la presse grand public des Pays-Bas a indiqué que les vaches laitières nourries au chanvre produisaient un peu plus de lait et semblaient vraiment en bonne santé. Pour en cultiver, il est important de savoir que tous les producteurs de chanvre doivent obtenir un permis du gouvernement du Canada.

Millet perlé sucré

Le millet perlé sucré est couramment cultivé pour la production de biocarburants et les résidus qui en découlent sont souvent utilisés dans l'alimentation du bétailⁱⁱ. En plus du millet perlé sucré, d'autres variétés de millet perlé ordinaire et de millet perlé à nervure brune sont disponibles. Bien que le millet à nervure brune ait démontré une meilleure qualité en raison d'une digestibilité accrue, son rendement est plus faible, ce qui neutralise en quelque sorte sa valeur. Par conséquent, la valeur alimentaire globale par unité de surface cultivée est à peu près égale pour les deux types de millet, ordinaire et à nervure brune. Le millet sucré diffère du millet ordinaire en ce que la plante a des feuilles plus longues et plus étroites, un tallage nodal abondant avec une maturité asynchrone, des épis courts et fins et de très petits grainsⁱⁱⁱ. Le millet sucré s'est révélé avoir deux fois plus de sucre soluble par rapport aux variétés de millet perlé ordinaires^{iv}, d'où son nom.

Le millet a longtemps été cultivé pour le grain et le fourrage dans des régions de l'Afrique et de l'Asie et dans le sud des États-Unis. Mais, un hybride de millet perlé a été développé dans les années 1990 pour être cultivé dans les sols sablonneux de l'Est canadien^v.

Sorgho sucré

Le sorgho sucré est une culture très efficace dans les zones à haut risque de sécheresse, en raison de

son système racinaire étendu et de son efficacité d'utilisation de l'eau. En condition de sécheresse contraignante, le sorgho est en mesure de maintenir une activité physiologique similaire à un sorgho bien alimenté en eau, contrairement au cas d'un maïs stressé par la sécheresse. La production totale de biomasse du sorgho en situation de stress hydrique est réduite d'environ 40 % comparativement à une réduction de près de 50 % dans le cas d'un maïs stressé par la sécheresse^{vi}. Une étude^{vii} a été menée en 2009 pour comparer du sorgho sucré et des variétés de sorgho de type à nervure brune et de sorgho-grain. L'étude a révélé que le sorgho sucré avait une teneur en lignine plus faible que les deux autres variétés et que, par conséquent, la digestibilité du sorgho sucré était plus élevée que celle des variétés de sorgho-grain ou à nervure brune.



Figure 2. Tiges de sorgho sucré.

La figure 2 montre Ron Lackey (MAAO et MAR) avec du sorgho sucré cultivé à l'emplacement de la foire agricole Canada's Outdoor Farm Show (octobre 2013). Ces tiges ont été entreposées dans des mini-silos pour en déterminer le potentiel dans le cadre d'un projet pilote.

L'ensilage de sorgho sucré s'est révélé un produit adéquat pour remplacer l'ensilage de maïs dans l'alimentation de veaux en croissance. Dans une autre étude, des veaux de races Hereford et Angus ont été nourris soit à l'ensilage de sorgho, à l'ensilage de maïs, ou au foin de fétuque. Il a été^{viii} établi que les aliments étaient comparables pour ce qui est de l'apport en matière sèche, en protéines brutes et en énergie brute. L'ensilage de sorgho sucré peut aussi se révéler un substitut adéquat à l'ensilage de luzerne dans l'alimentation de vaches en lactation. Bien que selon la recherche^{ix}, la production de lait des vaches laitières nourries au sorgho sucré était plus faible, l'ingestion de matière sèche, le rendement du lait corrigé pour l'énergie et l'indice de consommation étaient similaires pour les deux aliments.

Maïs tropical

On dispose actuellement que de connaissances très limitées sur la culture du maïs tropical dans les régions allant du centre au nord des États-Unis et au sud de l'Ontario. Toutefois, un essai dans le Wisconsin à 45° de latitude Nord nous a permis de constater que le maïs tropical cultivé à cet endroit à des fins d'ensilage était dépourvu d'épis et n'a produit aucun grain. L'ensilage de maïs sans épis a été inclus dans le régime alimentaire de génisses Holstein à 50 % de matière sèche et semble ne pas

avoir eu d'effet significatif. Avec un contenu en grain inférieur à celui des hybrides de maïs conventionnels ou de zones tempérées, le maïs tropical peut être utilisé entre autres dans le régime alimentaire des vaches de boucherie, car son rendement est aussi élevé que celui de l'ensilage de maïs, mais avec un contenu en grains beaucoup plus faible ou nul.



Figure 3. Variété de maïs tropical fourrager.

La figure 3 montre une variété de maïs tropical fourrager cultivée dans les parcelles d'essai du Canada's Outdoor Farm Show. Remarquez l'épi immature sur cette photo prise le 4 octobre 2013. Cette variété a été développée et gracieusement fournie par le Dr Fred Below de l'Université d'Illinois.

Quand il est semé au milieu de l'été dans le sud des États-Unis, le maïs tropical donne un rendement en matière sèche et en grains supérieur aux hybrides de zones tempérées semés au même moment. Il en est ainsi parce que les hybrides de zones tempérées sont développés pour des semis de printemps et qu'ils ne sont pas aussi productifs quand ils sont semés plus tard durant l'été^{xi,xii}. Cela montre le potentiel du maïs tropical en tant que plante de seconde récolte plus tard dans la saison.



Figure 4. Variété de maïs tropical destiné à la production de biocarburant.

La figure 4 montre une variété de maïs tropical destiné à la production de biocarburants développé par le Dr Below. Cette photo a également été prise le 4 octobre. Notez la taille immense du plant et l'absence d'épis.



Figure 5. Fabrication de mini-silos de cultures annuelles de remplacement.

La figure 5 illustre la fabrication de mini-silos afin d'évaluer l'aptitude à l'ensilage de deux variétés de maïs tropical annuel, du millet sucré et du sorgho sucré dans des seaux de 20 litres. Cela se fait au moyen d'un vérin hydraulique normalement utilisé pour entasser la matière dans des silos, tout particulièrement dans des silos de petite taille. Des photos sur l'alimentation ont été publiées sur Twitter [@CtophWand](#) en décembre 2013.

Possibilités de plantes fourragères accrues pour les producteurs de bovins

Bien que cet article porte davantage sur les plantes annuelles proposées, un certain nombre de cultures semées à des fins industrielles ou fourragères peuvent également être disponibles et servir à des fins alimentaires dans les systèmes de production bovine de l'Ontario. Certaines d'entre elles ont été mises à l'essai en Ontario comme le montrent les figures 2, 3, 4 et 5. Ces plantes peuvent être cultivées de façon ciblée ou être des aliments occasionnels ou récupérés ou des aliments à servir en

cas d'urgence, mais il n'en reste pas moins que ce sont des options culturelles en dehors des cultures courantes pouvant être utilisées en cas de besoin. **Leçon n° 5 : Les choix de plantes fourragères sont nombreux et cet article ne fait qu'effleurer le sujet quand vient le temps d'alimenter des animaux aussi polyvalents que les bovins de boucherie!**

Références bibliographiques :

i Mosjidis, J., Burke, J., et Hess, J. 2012. The Facts about Sun Hemp Toxicity. Crop Science 52 : 1469-1474.

ii LeBlanc, Vincent, Vanasse, Anne, Belanger, Gilles et Seguin, Philippe 2012. Sweet pearl millet yields and nutritive values as influenced by fertilization and harvest dates. Agronomy Journal 104.2 : 542-549

iii Appa Rao, S., Mengesha, M.H. et Subramanian, V. 1982. Collection and preliminary evaluation of sweet-stalk pearl millet (Pennisetum) Pennisetum Amaricanum, sugar content. Economic Botany 36.3 : 286-290

iv LeBlanc, Vincent, Vanasse, Anne, Belanger, Gilles et Seguin, Philippe 2012. Sweet pearl millet yields and nutritive values as influenced by fertilization and harvest dates. Agronomy Journal 104.2 : 542-549

v Banks, Scott et Stewart, T. 1998. Le millet à chandelle comme plante fourragère. Fiche technique du MAAO. Agdex # 126 et numéro de commande 98-046.

vi Zegada-Lizarazu, Walter, Zata, Alessandro et Monti, Andrea 2012. Water uptake efficiency and above and below ground biomass development of sweet sorghum and maize under different water regimes. Plant and Soil 351.1-2 : 47-60

vii Di Marco, O.N., Ressia, M.A., Arias, S., Aello, M.S. et Arzadun, M. 2009. Digestibility of forage silages from grain, sweet, and bmr sorghum types: Comparison of in vivo, in situ, and in vitro data. Animal Feed Science and Technology 153.3-4 : 161-168

viii Aclewakun, L.O., Famuyiwa, A.O., Felix, A. et Omole, T.A. 1989. Growth performance, feed intake, and nutrient digestibility by beef calves fed sweet sorghum silage, corn silage, and fescue hay. Journal of Animal Science 67.5 : 1341

ix Amer, S. et Mustafa, A.F. 2010. Effects of feeding pearl millet silage on milk production of lactating dairy cows. Journal of Dairy Science 93.12 : 5921-5925

x Hoffman, P.C., Esser, N.M., Bauman, L.M., Denzine, S.L. et Engstrom, M. 2001. Effect of dietary protein on growth and nitrogen balance of Holstein heifers. Journal of Dairy Science 84.4 : 843-847

xi Overman, D.L. et Gallaher, R.N. 1989. Growth and partitioning of dry matter between temperate and tropical corn. Southern Conservation Tillage Conference. Special Bulletin 89-1

xii Johnson, J.C. Jr., Gates, R.N., Newton, G.L., Wilson, J.P. et Chandler, L.D. 1997. Yield, composition, and in vitro digestibility of temperate and tropical corn hybrids grown as silage crops planted in summer. Journal of Dairy Science 80.3 : 550-557

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Bovins ✓
▶ Mise en marché
▶ Conférences
▶ Vache-veau
▶ Nutrition
▶ Parc d'engraissement
▶ Fourrages
▶ Génétiques
▶ Santé/Biosécurité
▶ Gestion des fumiers et des éléments nutritifs
▶ Le boeuf virtuel du MAAARO
▶ Manutention
▶ Récupération des cadavres d'animaux
▶ Programme de gestion des risques : Bovins

Sujets >
Explorer le gouvernement >
Ressources >
Pour nous joindre >



IMPRIMER PARTAGER

Décoder le Code - Section 1 « Environnement animal »

Pour l'industrie canadienne du bœuf, le Code de pratique national est nouveau. Mais pour les producteur de viande bovine, s'occuper des questions environnementales n'est rien de nouveau!

La première section du nouveau code national traite de « l'environnement animal ». Elle est suivie des sections suivantes : Aliments et eau, Santé animale, Élevage des animaux, Transport et Euthanasie. Cela constitue une suite logique pour expliquer les pratiques de l'industrie au grand public. Certains producteurs ont été quelque peu effrayés à la suite de certains commentaires sur le Code, tels que « c'est un livre de 60 pages ». Toutefois, si vous jetez un coup d'œil au Code, les 6 sections et les exigences des producteurs sont résumées en 6 pages. Le reste de la publication est une présentation facile à lire où les exigences des producteurs sont mises en évidence dans des encadrés jaunes. Elle contient aussi un glossaire, des ressources additionnelles de l'industrie et quelques-unes des pratiques de gestion optimales recommandées.

Donc, commencez par le début du Code et parcourez-le en lisant une section à la fois.

D'après la section sur l'environnement animal, le producteur doit ...

EXIGENCES

Les bovins doivent avoir accès à des aires, naturelles ou artificielles, qui offrent un refuge contre les conditions météorologiques susceptibles de poser des risques pour leur bien-être.

Aider rapidement tout animal individuel qui donne des signes de mal s'accommoder des conditions météorologiques (voir la liste des signes en 1.1.1 et 1.1.2).



Figure 1. Des vaches de boucherie qui mangent du foin sur la neige.

Les bovins semblent généralement plus à l'aise à l'extérieur, mais compte tenu des aléas climatiques des derniers mois, la plupart des producteurs se sont empressés de répondre à cette exigence. Dans de nombreux cas, les producteurs ont installé des brise-vent portables pour protéger les bovins ou ils ont déplacé le bétail en des lieux pouvant les abriter comme un terrain boisé, une étable ou un brise-vent de balles de foin. Pour plus d'informations, voir l'article du Bœuf virtuel paru à l'automne 2009 sur **les brise-vent**.

Fournir de la litière ou en augmenter la quantité en cas de froid extrême aidera aussi bovins à combattre le froid. Cela peut sembler difficile à imaginer à ce moment-ci de l'année, mais lors de journées d'été vraiment chaudes, les producteurs devront probablement s'affairer à fournir un espace d'accès à l'eau plus grand, de l'ombre et, dans certaines situations, un système d'aspersion ou de brumisation.

La prochaine chose qu'un producteur se doit de faire est ...

EXIGENCES

Fournir plus d'aliments pour répondre aux besoins en énergie accrus aux animaux qui vivent un stress lié au froid.



Figure 1. Des vaches de boucherie qui mangent du foin épandu sur des chaumes de maïs.

Encore une fois, je pense que de nombreux producteurs ont changé le régime alimentaire offert au cours des derniers mois, en servant des grains ou de l'ensilage, ou tout simplement un foin de meilleure qualité et peut-être en plus grande quantité.

Les installations utilisées pour manipuler, charger et abriter les bovins sont les exigences à venir ...

EXIGENCES

Toutes les exploitations bovines doivent avoir accès à l'équipement ou aux installations nécessaires à la manipulation, à la contention, au traitement, à la ségrégation, au chargement et au déchargement sécuritaires des animaux.

Concevoir ou gérer des installations intérieures et extérieures pour fournir aux bovins des aires de repos bien drainées et confortables.

Assurer une traction dans les aires de manipulation pour minimiser les glissades et les chutes des bovins.

Tous les bovins groupés doivent avoir suffisamment d'espace pour adopter des postures de repos normales en même temps.

Les bovins groupés doivent pouvoir se déplacer librement dans l'enclos et avoir accès à des aliments et de l'eau.

La densité de peuplement doit être gérée de façon à ce que l'entassement ne nuise ni au gain de poids et ni au temps passé couché.

Maintenir en tout temps la qualité de l'air intérieur et la ventilation (niveau d'ammoniac < 25 ppm).

Fournir aux bovins logés à l'intérieur qui n'ont accès à aucune lumière naturelle de la lumière supplémentaire pour permettre les comportements naturels et leur surveillance.

Cela veut dire qu'il faut avoir l'équipement approprié pour assurer la sécurité du bétail lorsque vous les manipulez ou les déplacez. Le point positif de cette exigence est que le fait d'avoir le bon équipement pour déplacer ou manipuler le bétail en toute sécurité signifie généralement que le producteur est également en sécurité. Des aires de repos confortables et sèches, avec des planchers antidérapants, peuvent exiger un peu d'ajustement dans certaines situations, mais vont se traduire par des gains. La qualité de l'air et la densité des animaux vont également se traduire par un confort accru pour les bovins et des gains pour le producteur.

La dernière série d'exigences de la section de l'environnement animal traite du vêlage des vaches et des équipements nécessaires.

EXIGENCES

Fournir pour le vêlage un environnement sécuritaire et propre qui favorise la survie des veaux.



Figure 3. Un troupeau de vaches de boucherie derrière une clôture dans un pâturage enneigé.

Encore une fois, cette exigence est tout à fait dans l'intérêt du producteur. Si celui-ci n'a pas de veaux vivants, il n'aura rien à vendre, mais plutôt des factures à payer. Le Code ne dit pas que vous devez avoir un enclos stérilisé, mais plutôt un environnement sûr et propre. Si vos vaches vêlent dans une aire enherbée par une belle journée ensoleillée en mai, alors vous avez largement dépassé les exigences. Toutefois, s'il fait moins de 35 °C et qu'il vente à tout rompre, alors un abri et une litière sont de toute évidence nécessaires.

Dans l'ensemble, quand vous regardez les exigences présentées dans la première section du Code, elles semblent assez raisonnables. Elles visent toutes l'objectif d'accroître le bien-être animal, assurant ainsi un meilleur rendement et de meilleurs revenus pour le producteur. Ce ne sont pas des exigences de nature normative sur votre façon de travailler, mais plutôt des exigences vous permettant d'obtenir les résultats souhaités. Certaines installations seront de courte durée, alors que certains changements peuvent être des solutions de longue durée afin de respecter le Code. Des exemples d'application du Code seraient la protection contre les temps très froids de décembre, janvier et février. À court terme, cette année, vous avez peut-être dû servir du foin en plus grande quantité ou de meilleure qualité. Vous avez peut-être simplement roulé une balle de foin supplémentaire sur la neige. Vous avez peut-être ajouté de la litière ou déplacé le troupeau dans un terrain boisé.

À long terme toutefois, vous devrez peut-être examiner les critères de sélection de vos génisses de remplacement et nouveaux taureaux du troupeau. Sont-ils les bovins les mieux adaptés à votre ferme ou votre région? Qu'en est-il du tempérament de votre bétail? Les animaux sont-ils faciles à mener, calmes, emmagasinent-ils beaucoup de graisse à l'automne, résistent-ils beaucoup mieux au froid? Vous êtes-vous déjà demandé quelle était la valeur d'isolation au froid (R) des vaches qui ont de la neige non fondue sur le dos? Quelle isolation thermique la température corporelle, la couche de graisse, la peau épaisse et le pelage épais procurent-ils à l'animal pour se protéger de la neige qu'il a sur le dos? La saison de vêlage peut être un autre élément à modifier à long terme sur votre ferme. Si vous conservez votre saison de vêlages en hiver afin de pouvoir profiter de la vente de veaux plus gros à l'automne, vous devrez envisager des installations supplémentaires, des brise-vent et une plus grande quantité de litière et d'aliments de qualité. Le passage à des vêlages au printemps peut nécessiter moins d'installations, mais signifie que votre mise en marché devra changer. Toutes ces décisions doivent être étudiées soigneusement selon la situation économique de l'ensemble de la ferme.

Donc, passez à travers le Code une section à la fois. Lorsque vous l'aurez décodé en éléments gérables, il ne vous paraîtra plus aussi imposant. Vous répondez probablement déjà à une grande partie des exigences et une autre partie peut facilement être réalisée. Pour ce qui est du reste, vous pouvez préparer un plan pour le mettre en œuvre. Essayez d'utiliser ces changements pour améliorer vos rendements en réduisant votre coût de production ou en obtenant un meilleur revenu pour un produit de marque préparé de façon à maintenir le bien-être des animaux.

L'industrie de la viande va continuer à changer d'elle-même à mesure que le Code sera mis en œuvre.

Les producteurs proactifs vont se servir du Code pour mieux commercialiser leur bœuf auprès des consommateurs, en leur donnant l'assurance de l'importance portée au bien-être de nos animaux et en leur transmettant notre façon de faire.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Nancy Noecker - Spécialiste des exploitations vache-veau/MAAO
Date de création : 19 février 2014
Dernière révision : 19 février 2014

Bovins

► Mise en marché

► Conférences

► Vache-veau

► Nutrition

► Parc d'engraissement

► Fourrages

► Génétiques

► Santé/Biosécurité

► Gestion des fumiers et des éléments nutritifs

► Le boeuf virtuel du MAAARO

► Manutention

► Récupération des cadavres d'animaux

► Programme de gestion des risques : Bovins

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

Le boeuf virtuel du MAAARO

IMPRIMER

PARTAGER

L'effet de serre et la tendance des unités thermiques de croissance dans le nord de l'Ontario

Climat et changements

Alors que la météo repose sur des mesures à court terme des conditions atmosphériques comme la température, les précipitations et la couverture nuageuse, le climat, quant à lui, fait référence aux moyennes à long terme de ces facteurs. Étant donné que la météo varie beaucoup d'un jour à l'autre, la tâche de déterminer les tendances à long terme peut s'avérer très difficile si l'on ne dispose pas de données précises à long terme sur le climat. Les scientifiques qui étudient les tendances à long terme du climat (les climatologues) ont trouvé que dans l'ensemble le climat de la Terre s'est réchauffé depuis le début des années 1900, avec quelques baisses dans la tendance générale. Le consensus des climatologues est que la température moyenne de la Terre (basse atmosphère) a augmenté de 1,4 °F au cours des cent dernières années. Même si cette hausse semble ne pas représenter grand-chose, elle pourrait avoir un impact considérable sur la durée de la saison de croissance et la quantité de chaleur disponible pour stimuler la croissance des plantes.

Pourquoi fait-il plus chaud?

Cette tendance au réchauffement est associée à une augmentation constante de la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) (et d'autres gaz) dans l'atmosphère. Lorsque l'énergie des rayons solaires frappe la surface de la Terre, une partie de l'énergie qui est initialement absorbée par la Terre est retournée dans l'atmosphère sous une forme qui peut être absorbée par ces gaz. Plus la concentration de ces gaz est grande dans l'atmosphère, plus cette énergie reste piégée au lieu de se perdre dans l'espace, ce qui cause le réchauffement de l'atmosphère. C'est ce qu'on appelle « l'effet de serre » et les gaz sont appelés « gaz à effet de serre » (GES). Et puisque les émissions de GES devraient continuer à augmenter dans l'atmosphère, il est prévu que les températures moyennes poursuivent leur tendance à la hausse pour au moins les cent prochaines années.

Comment les changements climatiques affectent-ils les régions du Nord?

En général, l'ampleur des variations de température associée à l'effet de serre augmente avec la distance à partir de l'équateur. Le phénomène a été démontré de façon évidente avec la baisse dramatique de la durée de la couverture de glace saisonnière et de sa quantité dans l'Arctique. Les régions agricoles du nord de l'Ontario, à environ 46-49° de latitude Nord, se situent dans la zone tempérée, un peu plus qu'à mi-chemin entre l'équateur et le pôle Nord. À cette latitude, les effets du réchauffement climatique devraient être importants. En effet, comme la production agricole dans cette région a toujours été freinée par une saison de croissance courte et fraîche, même une augmentation minime de la température pourrait entraîner d'importants avantages.

Afin d'évaluer l'impact du réchauffement climatique dans le nord de l'Ontario, les données relatives aux unités thermiques de croissance (UTC) recueillies à 5 endroits dans le Nord ont été examinées et traduites sous forme de graphique pour déterminer les tendances dans le temps (figure 1). Les unités thermiques de croissance sont une bonne mesure pour connaître le potentiel de croissance et de maturation des cultures de saison chaude comme le maïs et le soya. Les données de North Bay, Sault Ste-Marie et Kapuskasing comprennent les 50 dernières années, tandis que les données de Thunder Bay et Rainy River comprennent seulement les 16 dernières années.

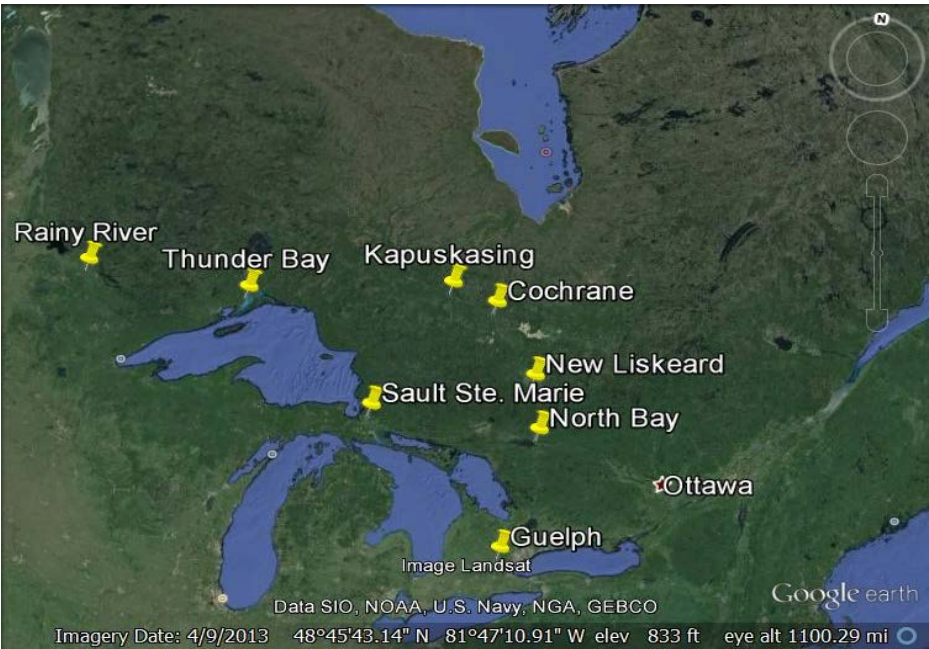
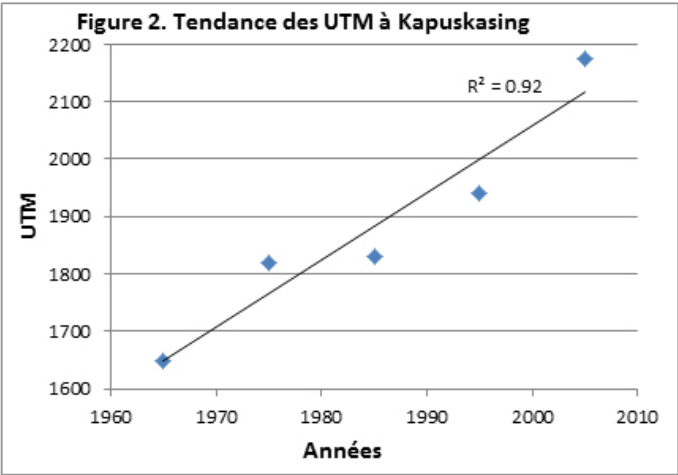


Figure 1. Emplacements des collectes des données d'UTC

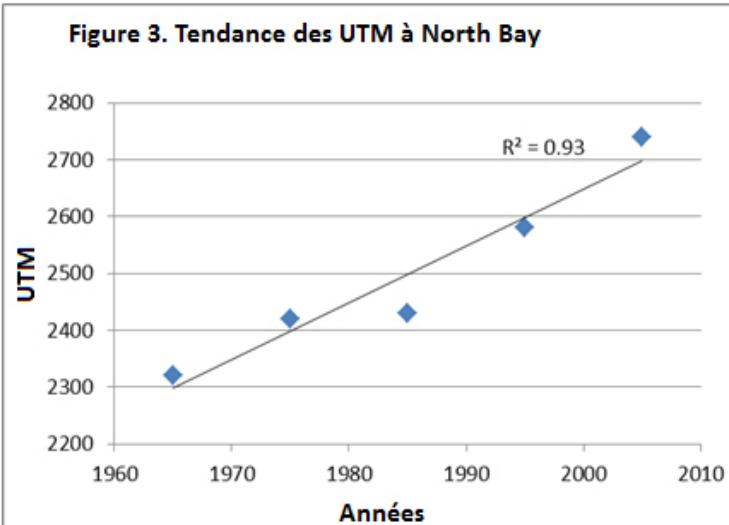
Tendances des UTM

Les données de Kapuskasing et de North Bay ont montré une tendance positive constante, avec une augmentation significative des UTM au fil du temps. Pour Kapuskasing, le taux d'augmentation a été de 117 UTM par décennie (figure 2). De 1965 à 2005, la tendance saisonnière des UTM est passée d'environ 1650 à 2150.



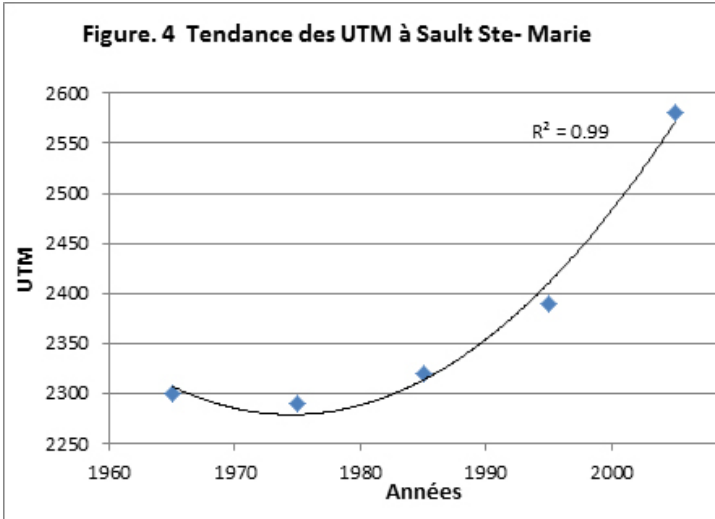
Adapté de Bootsma, A., 2013. Centre de recherches de l'Est sur les céréales et les oléagineux, Ottawa. Rapport final 2013

La tendance pour North Bay est une augmentation de 100 UTM par décennie, passant d'environ 2300 à 2700 UTM de 1965 à 2005 (figure 3).



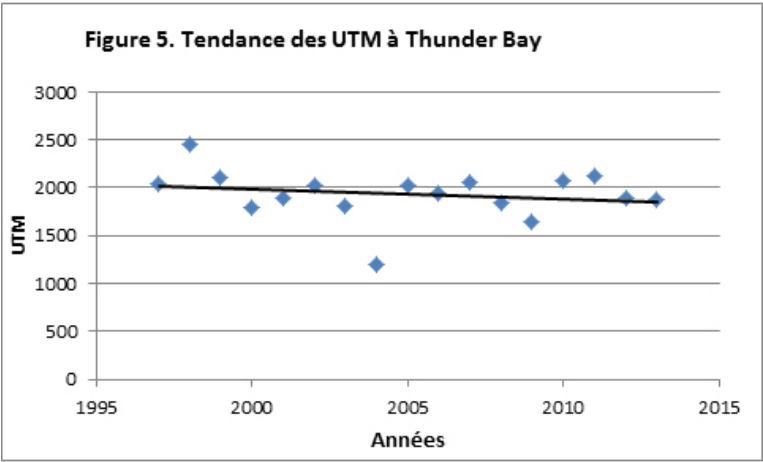
Adapté de Bootsma, A., 2013. Centre de recherches de l'Est sur les céréales et les oléagineux, Ottawa. Rapport final 2013

Le graphique des UTM de Sault Ste-Marie est différent. La tendance des UTM a peu changé de 1965-1985. Puis, à partir de 1985 jusqu'à 2005, une forte augmentation a suivi (figure 4). Le taux d'augmentation de 1985 à 2005 équivaut à environ 130 UTM par décennie.

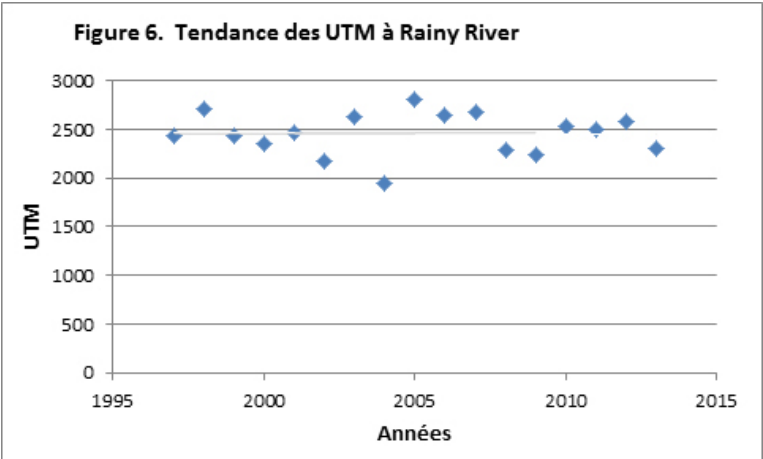


Adapté de Bootsma, A., 2013. Centre de recherches de l'Est sur les céréales et les oléagineux, Ottawa. Rapport final 2013

Contrairement aux trois autres stations, les données de Thunder Bay et de Rainy River n'ont montré aucun changement significatif dans les UTM saisonnières de 1997 à 2013 (figures 5 et 6).



Selon les données provenant de la station de recherche agricole de Thunder Bay.



Selon les données provenant de la station de recherche d'Emo.

L'augmentation de 300-400 unités thermiques à Kapuskasing, North Bay et Sault Ste- Marie a eu un effet significatif sur les rendements, ainsi que sur les types de cultures pouvant être cultivées à ces endroits. Par exemple, le canola est maintenant cultivé dans la région de Kapuskasing, tandis que le maïs-grain et le soya font partie des systèmes de culture de la région de New Liskeard. C'est un contraste par rapport à il y a vingt ans, alors que les principales cultures dans ces régions étaient des céréales comme l'orge et l'avoine. Étonnamment, les deux stations du Nord-Ouest n'ont pas connu de changement d'UTM au cours des 15 dernières années.

Pourquoi cette différence entre la région du Nord-Est et la région du Nord-Ouest?

La baie d'Hudson exerce un effet de refroidissement sur le climat du nord-est de l'Ontario, et l'effet augmente avec la proximité de la région par rapport à la baie. Comme la baie d'Hudson gèle en hiver, la surface de couleur pâle reflète une grande partie du rayonnement solaire, ce qui donne lieu à des températures de l'air plus froides. La masse de glace prend beaucoup de temps à fondre au printemps, ralentissant ainsi la progression du printemps. Toutefois, la période sans glace de la baie d'Hudson a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies, avec une formation de la glace plus tardive à l'automne et une fonte plus hâtive au printemps. Cela a eu un effet de réchauffement sur le paysage environnant, en raison d'une réduction du temps au cours duquel " l'effet réfrigérant " a lieu et d'une augmentation du temps au cours duquel la surface d'eau sombre (sans glace) est disponible pour absorber le rayonnement solaire. De plus, la baie est une masse d'eau relativement peu profonde qui se réchauffe plus vite qu'une masse d'eau plus profonde .

Comme la région de Kapuskasing est beaucoup plus proche de la baie d'Hudson que les autres régions, elle a probablement subi un plus grand effet dû au changement de la couverture de glace de la baie d'Hudson comparativement aux autres emplacements. La baie d'Hudson semble avoir affecté North Bay dans une moindre mesure. Sault Ste-Marie présente un cas intéressant, car elle est située à proximité de trois des Grands Lacs. Ceux-ci peuvent avoir modéré le climat de 1960 à 1980, pendant la même période où la tendance au réchauffement global de la Terre avait surmonté cet effet. Après cette date, le réchauffement s'est produit à un rythme rapide jusqu'à présent. Thunder Bay est situé à la hauteur du lac Supérieur, un grand volume d'eau froide qui semble avoir la capacité de ralentir l'impact de tout réchauffement global de la température. Rainy River est loin de la baie d'Hudson et

relativement éloignée du lac Supérieur. Les raisons qui expliqueraient pourquoi aucun changement dans les UTM annuelles n'a été enregistré dans cette zone par rapport aux augmentations dans les endroits du Nord-Est ne sont pas claires.

D'après la base des données étudiées pour cet article, les conditions de croissance dans le nord de l'Ontario se sont nettement améliorées au cours des 30-40 dernières années, donnant lieu à une amélioration du rendement des cultures et à un accroissement de la gamme de cultures qui peuvent être cultivées. En revanche, les régions du nord-ouest de l'Ontario n'ont pas vu de changement dans les conditions de croissance au cours de la plus courte période pour laquelle des données étaient disponibles.

ⁱ Pearson, David. Climate Change in Northern Ontario. Symposium agricole de Kapuskasing, 2013.

Merci à Rudy Buitenhuis, MAAO et MAR pour les données de Thunder Bay et Rainy River.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Tom Hamilton, chargé de programme, systèmes de production bovine de boucherie/MAAO
Date de création : 18 février 2014
Dernière révision : 18 février 2014

Liens rapides

- ▶ Centre d'information agricole
- ▶ Ontario, terre nourricière
- ▶ Bureaux du ministère
- ▶ Statistiques
- ▶ Programmes d'inspection
- ▶ EmploisGO
- ▶ Cabinet du ministre
- ▶ ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

Le boeuf virtuel du MAAARO

IMPRIMER

PARTAGER

Le programme d'aide financière Cultivons l'avenir 2 pour les producteurs, organisations et partenariats

Cultivons l'avenir 2 (CA2) est un programme d'initiative fédérale, provinciale et territoriale qui vise à encourager l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés dans le secteur agroalimentaire et des produits agricoles du Canada. En Ontario, les exploitations agricoles, alimentaires et de bioproduits, ainsi que les partenariats et les organisations peuvent préparer leur propre plan et choisir des occasions d'affaires qui leur permettront d'accroître leurs profits, élargir leurs marchés et gérer les risques.

Secteurs d'intérêt du programme d'aide financière CA2

Les producteurs, organisations et partenariats peuvent demander une aide financière dans six secteurs d'intérêt, en mettant l'accent sur l'innovation :

- Environnement et changements climatiques
- Systèmes d'assurance (salubrité des aliments, traçabilité et bien-être des animaux)
- Développement des marchés
- Santé des animaux et des végétaux
- Amélioration de la productivité au travail
- Développement des affaires et du leadership
- Aide financière pour le renforcement des capacités

Un partage des coûts est disponible pour aider les clients admissibles à acquérir des compétences additionnelles, à réaliser des évaluations et des audits approfondis et à préparer des plans d'affaires.

Le renforcement des capacités peut aider le client dans une nouvelle demande d'aide financière sous la forme de partage des coûts pour la mise en œuvre d'un projet. Les demandes d'aide financière pour le renforcement des capacités seront acceptées sur une base continue.

Voici quelques exemples de renforcement des capacités :

- Partage des coûts pour les honoraires de conseillers qualifiés (p. ex. ingénieur) engagés pour réaliser une évaluation.
- Préparer un rapport écrit et un plan qui inclut les recommandations liées à la mise en œuvre d'améliorations pour la gestion de l'irrigation et de la fertigation (PGO).
- Évaluer l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments agricoles existants afin de pouvoir réduire la dépendance à l'électricité et aux combustibles fossiles, et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Un plan pour prévenir les dommages causés par la faune - aide à réduire les dommages

aux cultures, au bétail ou au matériel causés par les espèces fauniques admissibles.

- Étude de marché, plan de mise en marché, conception de matériel de communication.
- Planification de lutte antiparasitaire intégrée.
- Évaluation des coûts de production.
- Planification successorale, plans d'agrandissement, plan des ressources humaines, plans d'affaires.

Aide financière pour la mise en œuvre de projets

Les clients peuvent être admissibles à un partage des coûts pour des projets qui les aident à atteindre leurs objectifs d'affaires. Les demandes pour la mise en œuvre de projets seront examinées et évaluées en fonction du mérite. Pour augmenter vos chances d'obtenir une aide sous forme de partage des coûts, il est conseillé d'avoir en main un plan d'entreprise ou de travail détaillé, un budget et les permis et approbations applicables avant de présenter votre demande. Le montant maximal qu'une exploitation agricole individuelle pourrait recevoir est de 350 000 \$ pendant la période de cinq ans du programme (1er avril 2013 au 31 mars 2018).

Tous les exploitants agricoles sont vivement encouragés à assister gratuitement à un atelier de renforcement des capacités comme le Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux (PAE) (nouvelle 4e édition) et à l'atelier Faites fructifier les profits de votre ferme.

Consultez le site Web de Cultivons l'avenir 2 au lien : www.ontario.ca/growingforward2

Vous pouvez accéder à la liste complète des programmes et des services à l'intention des agriculteurs de l'Ontario des façons suivantes :

- en allant dans **le site Web** au lien www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/facts/progserv.htm ou
- en appelant au Centre d'information agricole au 1 877 4241300 pour obtenir une copie papier de la fiche technique intitulée « **Programmes et services à l'intention des agriculteurs ontariens** ».

Dates importantes :

Aide financière pour le renforcement des capacités - admission continue de tous les clients admissibles

Admissions des aides financières destinées aux producteurs pour la mise en œuvre de projets

- Du 1er avril 2014 au 1er mai 2014
- Du 4 août 2014 au 28 août 2014
- Du 10 novembre 2014 au 11 décembre 2014

Admissions des aides financières destinées aux transformateurs pour la mise en œuvre de projets

- Du 3 février 2014 au 1er mai 2014
- Du 5 mai 2014 au 28 août 2014
- Du 1er septembre 2014 au 11 décembre 2014

Admissions des aides financières destinées aux organisations et partenariats pour la mise en œuvre de projets

- Du 31 janvier 2014 au 13 mars 2014
- Du 14 mars 2014 au 1er avril 2014
- Du 2 avril 2014 au 3 juin 2014
- Du 4 juin 2014 au 28 août 2014
- Du 29 août 2014 au 16 octobre 2014
- Du 17 octobre 2014 au 11 décembre 2014

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Le personnel du MAAARO
Date de création : 18 février 2014
Dernière révision : 18 février 2014

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



Manifeste pour les animaux de l'Ontario

Le Canadian Cattle Identification Agency (Agence canadienne d'identification du bétail) s'est engagé à développer le Plan de traçabilité de l'industrie bovine pour promouvoir la traçabilité du bétail au Canada. Dans le cadre du processus de mise en œuvre, le plan suppose qu'un manifeste d'expédition commun contenant les informations clés sur le propriétaire et la traçabilité soit en place dans toutes les provinces. Ce manifeste commun serait utilisé pour retracer des élevages commerciaux, ainsi que pour inclure des informations qui pourraient être exigées en vertu de futures réglementations sur la traçabilité.

Considérant que l'Ontario ne dispose pas actuellement d'un tel manifeste, un groupe de représentants de l'industrie a été formé afin d'en développer un pour le secteur de l'élevage du bétail de l'Ontario. Le groupe est composé de représentants du Ontario Cattle Feeders Association, Ontario Livestock Dealers Association, Ontario Cattlemen's Association, Ontario Livestock Auction Markets Association, Ontario Trucking Association, ainsi que du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère des Affaires rurales de l'Ontario.

Le groupe a participé à la rédaction d'un manifeste qui contient tous les principaux éléments de données préconisés dans le plan national. Chaque manifeste sera disponible en triplicata pour permettre à l'expéditeur, au transporteur et au destinataire des animaux d'en avoir une copie. Les manifestes seront reliés dans des livrets au nombre de 25.

L'emploi du manifeste est purement facultatif et il n'est pas obligatoire de signaler les renseignements. Cependant, l'emploi d'un manifeste d'expédition commun offre de nombreux avantages :

- Il constitue une preuve d'expédition, ce qui pourrait s'avérer important dans le cas d'un non-paiement.
- Il permet à plusieurs parties de faire une vérification en cas de litige concernant le nombre d'animaux expédiés ou reçus, ou le type d'animaux, etc.
- L'utilisation d'un formulaire commun consultable pourrait réduire le temps d'attente pour avoir une réponse dans le cas d'une urgence en santé animale.
- Il permet à l'Ontario de faire partie du Plan national de traçabilité de l'industrie bovine et d'être prêt en vue de possibles réglementations futures sur la traçabilité au palier fédéral.

Le manifeste est distribué gratuitement par Service Ontario (des frais d'expédition s'appliquent). Pour en commander, veuillez contacter Service Ontario au 1 800 6689938 ou allez au lien www.publications.serviceontario.ca. Demandez le numéro de commande de la publication 018681. Le manifeste sera également disponible dans certains lieux de ventes aux enchères, chez des marchands et des organisations agricoles.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Le personnel du MAAARO
Date de création : 18 février 2014
Dernière révision : 18 février 2014